par chaque année à perpétuité, quatre messes basses pour le repos de l'âme des dits seigneurs bailleurs et de ceux de leur famille qui sont décédés et décéderont par la suite, et ce, dans l'octave de la Toussaint, si cela se peut."

En 1781, le 21 mars, ce furent encore les Lesieur qui donnèrent à la fabrique d'Yamachiche un terrain pour y construire une église. L'acte de cette donation est conservé, au greffe du notaire Badeaux, à Trois-Rivières.

M. Raphaël Bellemare, dans son bel ouvrage les Bases de l'Histoire d'Yamachiche, aux pages 69 et 70, consacre les lignes suivantes à la famille Lesieur. C'est un témoignage bien flatteur et qui fait voir l'esprit de justice et d'impartialité de son honorable auteur. Voici:

"Les Lesieur, dit-il, n'ont pas d'histoire dans la vie publique comme les Gugy, et cependant leur carrière n'a pas été moins patriotique et moins utile. Pour les Gugy, la seigneurie était un titre honorifique et un surcroît de revenu. Ils avaient les bonnes grâces des gouvernements qu'ils servaient avec fidélité, avec dévouement, mais aussi avec profit et généreuse récompense... Les Lesieur, au contraire, suivant l'habitude canadienne, élevaient des enfants plus nombrux et servaient les intérêts de la colonie, à leur manière, sans assistance de l'Etat. Les deux frères Charles et Julien Lesieur avaient acquis une seigneurie en bois debout, bien plus petite que les quatre seigneuries des Gugy. Ils commencèrent eux-mêmes à défricher leurs domaines, donnant ainsi le bon exemple à leurs censitaires. et, avec le concours de leurs frères et amis, ils formèrenc autour d'eux un petit groupe de cultivateurs courageux et intelligents.

"Ils n'avaient jamais eu, comme les Gugy, les hautes faveurs de l'Etat, pas plus sous le régime français que sous le régime anglais; ils dépendaient uniquement du revenu qu'ils avaient à créer eux-mêmes par leurs efforts personnels, avant d'en jouir. Voilà pourquoi, en l'absence d'immigration française ou étrangère, ils durent commencer par se faire défricheurs et laboureurs, tout comme leurs censitaires, recrutés en partie dans les seigneuries ouvertes